

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DU ROVE**

**SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2022**

**Conseillers Municipaux : Effectif : 29 ; Présents : 20 ; Pouvoirs : 8 ; Absents : 9**

L'an deux Mil vingt-deux, le quatorze septembre à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges ROSSO Maire, suite à la convocation en date du 7 septembre 2022.

**ETAIENT PRESENTS :** BARTOLI Michel - BONNET Marie-Claude - CANGELOSI Laetitia -CASABURI Francine CORTES Jeanne - DESMATS Nicole - FERNANDEZ Danielle - GIRAUD Chantal - GUEVARA David - GROBEL Pierre - JAUFFRET Michel - LAVAL Jacques - MARTINEZ Véronique - MAZADE Alain- MISSIMILLY Laurent - MONTALBAN Francis - ROSSO Georges - ROSSO Viviane - SABATINO Paul - SACOMAN Roger - SALAS Aline -

**ONT DONNE POUVOIR :** COSTE Raymonde à DESMATS Nicole - DEQUIVRE Claude à ROSSO Viviane - JUAN Annie à CORTES Jeanne - LILLO Sabine à ROSSO Georges - BRESO Patrice à MONTALBAN Francis - FIORI Frédéric à SABATINO Paul - MAISONNEUVE Régis à BONNET Marie-Claude - SOLE Jean-Pierre à JAUFFRET Michel.

**ABSENTS :** COSTE Raymonde - DEQUIVRE Claude - JUAN Annie - LILLO Sabine -BRESO Patrice - FIORI Frédéric - MAISONNEUVE Regis - SOLE Jean-Pierre - MAZADE Alain

**SECRETAIRE DE SEANCE :** SALAS Aline

**2022-07-11**

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION ODYSSEE NATURE**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'association « Odyssee Nature » sollicite une subvention exceptionnelle afin de couvrir des frais supplémentaires liés au trek au Népal organisé du 20 octobre 2022 au 12 novembre 2022 pour la location d'un téléphone satellite.

En effet, les communications étant difficiles, car peu de connexion dans cette région retirée, Petit Tibet, pour plus de sécurité ce téléphone satellite est indispensable.

Monsieur le Maire propose de soutenir l'action de l'association Odyssée Nature en leur attribuant et versant une subvention exceptionnelle de 300 Euros.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la demande de subvention exceptionnelle émise par l'association « Odyssee Nature »

Considérant la volonté de la commune d'apporter son soutien aux projets innovants des diverses associations

Envoyé en préfecture le 16/09/2022  
Reçu en préfecture le 16/09/2022  
Affiché le  
ID : 013-211300884-20220916-202207011-DE

Le Conseil Municipal

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** D'ATTRIBUER et de VERSER une subvention exceptionnelle de 300 €uros à l'Association Odysée Nature,

**ARTICLE 2 :** d'INSCRIRE les crédits nécessaires à cette dépense au budget de la commune.

**VOTE / POUR            28            CONTRE : 0            ABSTENTION : 0**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire,  
Georges ROSSO

de secrétaire de séance

Aline SALAS



Le Maire Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
Informé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant  
le Tribunal Administratif de manière dématérialisée, par le biais de  
l'application « Télerecours citoyen » accessible depuis le site internet  
[www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de la présente notification